

Mandat d'arrêt contre Moïse Katumbi

Candidat de l'opposition

unie à un scrutin présidentiel de plus en plus hypothétique, Moïse Katumbi est sous le coup d'un mandat d'arrêt.

● Philippe LERUTH

La crise politique prend un tour aigu en République Démocratique du Congo (RDC) : Moïse Katumbi, le candidat de l'opposition au scrutin présidentiel, toujours théoriquement prévu pour la fin d'année, a été formellement inculpé d'« atteinte à la sûreté intérieure et extérieure de l'État », a précisé le parquet général de la République à Kinshasa.

L'ex-gouverneur de l'ancienne province du Katanga « ne jouit plus de sa liberté, il ne peut plus faire n'importe quoi : il est sous le coup d'un mandat d'arrêt », a expliqué Lambert Mende, le porte-parole du gouvernement congolais.

Peine de mort

L'ouverture d'une enquête à son encontre sur le « recrutement de mercenaires », à la suite de l'arrestation de quatre de ses gardes du corps, parmi lesquels un Américain, avait été annoncée par les autorités congolaises le 4 mai dernier.

En RDC, l'inculpation marque

la fin de la phase d'instruction : Moïse Katumbi est désormais dans l'attente de son procès. Au vu des charges retenues contre lui, il risque la peine de mort, « systématiquement commuée en prison à vie en vertu d'un moratoire sur l'application de la peine capitale », a expliqué à l'Agence France Presse un professeur de droit pénal.

Ce nouvel épisode risque de faire remonter la tension à Lubumbashi, capitale de la province, où, à deux reprises la semaine dernière, ses partisans se sont rassemblés en nombre autour du palais de justice, où l'ancien gouverneur devait être entendu.

À chaque fois, la police a dispersé les manifestants à coups de matraque ou en tirant des gaz lacrymogènes. Vendredi, les forces de l'ordre ont aussi évacué des dizaines d'avocats, prêts, à l'intérieur du bâtiment, à plaider *pro Deo* en faveur de Moïse Katumbi, convoqué pour la troisième fois de la semaine par les autorités judiciaires.

L'audition, ce jour-là, a été ajournée : affirmant avoir été agressé par la police en arrivant, l'ancien gouverneur a obtenu l'autorisation de se faire soigner. Mais le général Jean-Bosco Galenga, chef de la police provinciale, a démenti les allégations de l'équipe de M. Katumbi, et affirmé que six de ses hommes avaient été blessés au cours des échauffourées.

Problèmes de santé

Ce lundi, l'ancien gouverneur devait répondre à une nouvelle convocation, mais il ne s'y est pas présenté. « Parce que son état de santé ne lui a pas permis d'effectuer le déplacement », a justifié M^e Mumba Gama, un de ses avocats, auxquels s'est joint le célèbre pénaliste français M^e Éric Dupont-Moretti, afin d'« internationaliser le dossier ».

À Kinshasa, le parquet général de la République a confirmé la suspension des séances d'audition « eu égard aux plaintes de santé exprimées par sieur Katumbi Chapwe » auprès des enquêteurs. Mais il a, ajouté qu'elles reprendraient « sans désenquêter, après contrôle médical ».

Finalement, aucune nouvelle audition n'a été programmée, et une inculpation est tombée dans un dossier que Moïse Katumbi dit monté de toutes pièces.

Pour le candidat unique de l'opposition, le but de la manœuvre est de le mettre hors-jeu, et de l'empêcher de réclamer l'organisation de l'élection présidentielle, cette année, comme prévu. Une perspective qui s'est éloignée, après l'arrêt de la Cour constitutionnelle qui a confirmé le droit, pour le président Joseph Kabila, de rester en poste jusqu'à l'entrée en fonction de son successeur. En pilotant, entre-temps, une nébuleuse phase « de transition »... ■

« Ses anciens amis le qualifient de traître »

La nouvelle de l'inculpation de Moïse Katumbi et du mandat d'arrêt lancé contre lui s'est répandue comme une traînée de poudre, hier, à Lubumbashi, « où les opinions sont partagées : certains estiment qu'il doit répondre des accusations lancées contre lui ; pour d'autres, il est innocent, et c'est une affaire montée de toutes pièces », nous y dit un témoin katangais.

L'ancien gouverneur est tou-

tefois « toujours très populaire », au Katanga. D'autant qu'il préside le club de football, le TP Mazembe, « dont les jeunes supporters l'ont accompagné, la semaine passée, au palais de justice », nous dit un autre observateur, belge celui-là.

Pour ce dernier, l'affaire est artificielle : « L'Américain dont on parle entraîne des footballeurs du club. Et si Moïse Katumbi a une société de gardiennage, les

gardiens ne sont pas armés ». Le but de la manœuvre est clairement de mettre des bâtons dans les roues de l'homme politique : « d'ailleurs, on cherche noise à toutes les sociétés auxquelles il est lié, directement ou indirectement ».

Même sentiment chez notre interlocuteur katangais : « depuis qu'il a quitté la majorité présidentielle, ses anciens amis le qualifient de traître. Et ils feront

tout pour l'empêcher de se présenter à l'élection présidentielle ».

Mais peut-on encore croire à ce scrutin ? « Il faudra une pression nationale et internationale pour l'imposer. Mais la population ne veut pas être dupe une troisième fois : en 2006, on a écrit une Constitution à la mesure de Joseph Kabila. En 2011, on a escamoté le deuxième tour de la présidentielle, qui aurait dû faire la décision. Aujourd'hui, il faut respecter les règles ! » ■ Phi. Le.